**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

**Band:** 1 (1970-1971)

Heft: 3

**Artikel:** L'assurance maladie : une nécessité

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-825916

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'assurance-maladie:

# UNE NÉCESSITÉ

L'évolution des sciences médicales exige aujourd'hui des installations, des appareillages et des techniques nouvelles. Ces performances de la médecine moderne coûtent souvent très cher.

C'est dire que la nécessité d'être assuré pour la couverture des frais médicaux, pharmaceutiques, ainsi que pour les frais d'hospitalisation se fait sentir d'une façon plus impérative que durant la première partie du présent siècle.

Les actions en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans qui n'étaient pas assurées, ont permis d'affilier un certain nombre d'« aînés » dont l'âge dépassait les limites fixées par les statuts des caisses-maladie mutuelles.

Beaucoup de candidats attendent encore.

Dans le canton de Vaud, les Agences communales AVS prennent note des inscriptions pour pouvoir convoquer, le moment venu, toutes ces personnes. Espérons que leur patience sera récompensée.

Pour les habitants de la Commune de Lausanne, ces inscriptions se prennent au BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE BEAU-SÉJOUR N° 8, 3e étage, guichet 337. Nous encourageons vivement les personnes intéressées à se présenter. Elles auront l'assurance de ne pas manquer une éventuelle et prochaine action.

Nous tenons à préciser que les « aînés » qui ont la chance d'être déjà au bénéfice d'une assurance-maladie doivent la conserver. Les actions mentionnées ci-dessus ne les concernent pas.

Dans ce journal, nous parlerons prochainement des problèmes suivants:

- Subsides pour abaisser les cotisations ou primes.
- Participations aux frais médicaux et pharmaceutiques.
- Franchise sur les notes d'honoraires des médecins.
- Réserves faites pour les maladies en cours lors de l'admission.

#### SOMMAIRE

- Informations sociales
- Deux destinées à âge égal
- Un club modèle à Genève
- **Pro Senectute**
- 9-12 Pourquoi les flamants sont-ils roses?
- Gymnastique à tout âge
- 14-15 Vivre en Résidence (Rolle)
- Courrier des lecteurs
- 17 Mots croisés
- Fleurs et bouquets
- Les loisirs
- Message œcuménique

Nous rappelons aux

que, à partir de

personnes âgées 60 ans révolus

nous leur accordons

sur leurs livrets de dépôts

un intérêt de

51/4%

BANQUE **CANTONALE VAUDOISE**